1826 MERCREDI 24 NOVEMBRE 1869 14me année

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
» » six mois 14 » »
» » un an 25 » »

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue Nain, 1.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées la veille de la publication.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

Les annonces et les abonnements sont reçus :
A LILLE : chez M. BÉGHIN, libraire, rue de la Grande-Chaussée,
A PARIS : chez M. LAFFITE-BULLIER, 20, Rue de la Banque.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

ROUBAIX, 23 NOVEMBRE 1869

Bulletin politique.

Nous avions eu l'ingénuité de croire que, revenu au sentiment de l'équité, désabusé des théories libre-échangistes, le gouvernement voulait tendre désormais une main secourable à l'industrie et l'aider à réparer ses désastres. Quelle erreur était la nôtre ! Le *Journal Officiel* de dimanche nous l'a bien fait voir. Outre un rapport de M. le ministre du commerce — rapport qu'un jeune écrivain de mérite, qui veut bien désormais nous donner sa collaboration, apprécie plus loin — l'organe gouvernemental contenait la liste des membres du nouveau Conseil supérieur chargé de procéder à l'enquête sur la situation industrielle. La composition de ce Conseil nous indique suffisamment ce que nous devons attendre de son impartialité et de sa compétence. Qu'on en juge : sur les vingt-quatre membres qui en font partie, il y en a douze qui siégeaient au palais du quai d'Orsay lors de cette fameuse enquête sur laquelle on nous faisait l'autre jour de si tristes révélations. On y voit encore des sénateurs, M. Michel Chevalier entre autres, des conseillers d'État, des députés et quelques industriels dont les attaches gouvernementales ne sont un mystère pour personne. Enfin, le président de fait sera... M. Rouher. Voici donc les promoteurs du traité de commerce qui viennent se poser aujourd'hui en juges de leurs victimes. Il n'y a qu'un mot pour qualifier une pareille conduite, et ce mot nous n'hésitons pas à le prononcer : c'est de l'impudence.

Mais les temps sont changés. Nous avons pu arracher le baillon qui nous fermait la bouche alors qu'on disposait malgré nous de notre industrie, de nos fortunes, des salaires de nos ouvriers. Nous avons maintenant la liberté de la presse et la liberté de réunion; nous saurons en user pour relever le nouveau défi qu'on nous jette aujourd'hui.

Mgr l'évêque de Chalons vient de publier à son tour une lettre relative aux questions sur lesquelles le Concile œcuménique sera appelé à prononcer. Voici un fragment de cette lettre :

« Si la question de l'infaillibilité du Souverain Pontife est posée aux juges du Concile œcuménique, je me réserve d'exprimer là seulement toute ma pensée.

» Je m'en réfère d'ailleurs à la dernière lettre pastorale de Mgr. l'évêque d'Orléans avec laquelle ma pensée est complétement d'accord. Tous les catholiques admettent aujourd'hui l'infaillibilité personnelle et séparée, les autres comprennent la question différemment.

« Au milieu de ces débats dont la publicité et le caractère irritant sont profondément regrettables, je me plais à honorer dans Mgr Maret l'écrivain courageux, l'esprit éminent, le saint évêque et l'ami cruellement outragé. »

Mgr l'évêque de Marseille fait aussi acte d'adhésion à la lettre de Mgr Dupanloup. Mais, d'un autre côté, Mgr de Laval se prononce, dans une lettre publiée par l'*Univers*, contre la doctrine émise par l'évêque d'Orléans. Quelque soit la décision prise à ce sujet par le Concile, dit ce prélat, l'Eglise catholique considérera toujours le Souverain Pontife comme son docteur infaillible.

Le résultat des élections de Paris ne surprendra personne. On s'attendait à l'échec de M. Pouyer-Quertier comme au succès de M. Rochefort.

J. REBOUX

Le rapport de M. Le Roux.

Ce rapport est un chef-d'œuvre. Il nous apprend comme quoi depuis tantôt dix ans le libre échange a eu pour conséquences « la rénovation de notre outillage industriel, le développement de nos moyens de production et l'expansion de notre commerce dans le monde. » Rien que cela! Toutefois, il veut bien reconnaître « qu'en présence des *réclamations* qui se sont produites dans *certains centres industriels*, le moment est venu *d'établir, après une expérience suffisante, la vérité des faits* et de soumettre à une discussion approfondie l'examen du tarif général des douanes. »

«Réclamations» est joli! Sur le coin d'un tapis vert, un beau matin de 1860, d'un trait de plume et avec le sourire facile du contentement de soi-même, M. Rouher enlève leurs fortunes à des centaines d'industriels, à des milliers d'ouvriers leur gagne pain, et il se produit, — comme s'il s'agissait d'un parapluie oublié dans un fiacre — ... des réclamations. « Expérience suffisante » encore, est joliment trouvé pour un ministre qui débute. Voilà dix ans qu'au seul nom de ces honteux traités, « certains centres industriels, » comme dit avec une aisance familière Son Excellence du Commerce, Rouen, par exemple, Lille, Roubaix, Tourcoing poussent des cris de colère, et quand la ruine est là qui menace de dévorer, qui dévore, qui a dévoré, on nous déclare majestueusement, avec l'aplomb de l'ignorance « qu'il y a expérience suffisante » et on s'avise d'une enquête officielle pour établir « la vérité des faits, » car le rapport conclut à une enquête, et il ne serait pas un rapport s'il ne concluait pas une enquête: un rapport ne va pas sans un décret d'enquête, cela est connu. Or, Dieu sait quel train vont dans ce pays-ci les enquêtes, surtout si elles sont menées par un conseil de fonctionnaires tel que le conseil supérieur de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, dont M. Le Roux s'est flatté « d'élargir les bases d'organisation » en y introduisant « des hommes éminents, capables d'offrir à tous, indépendance, compétence et sécurité. » Retenons bien ces trois mots; ils valent leur pesant d'or. L'indépendance de M. Rouher, voilà un fait! la compétence de M. Dumas, voilà un autre fait ! la sécurité que garantit aux protectionnistes le nom de M. Michel Chevalier, voilà encore un fait! toujours des faits! Parlez-moi d'un ministre qui ne va qu'appuyé sur des faits!

Mais un autre fait, qui découle des précédents et qui n'est pas moins clair à nos yeux, c'est que le Conseil supérieur de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie ne servira de rien tant qu'il sera composé d'hommes « éminents » si l'on veut, mais qui pour les deux tiers n'entendent pas le premier mot des affaires qu'ils traiteront, ou, tout au moins, n'en entendent que les généralités abstraites.

Au ministère de la guerre, on ne met dans un Comité consultatif d'artillerie que des officiers d'artillerie, dans un Comité des fortifications que des officiers du génie; au ministère de l'Agriculture, on met de tout dans un Conseil supérieur de commerce et d'industrie, comme on met de tout encore dans un Conseil supérieur d'instruction publique.

Nous autres gens du vulgaire, assez naïfs pour croire qu'il faut connaître, et que pour connaître il faut avoir étudié à fond les sujets qu'on agite, nous nous demandons ce que peut bien faire au Conseil impérial de l'instruction publique M. le baron préfet de la Seine, et nous brûlerions de savoir à quel titre le général Mellinet peut bien siéger dans un Conseil de perfectionnement de l'enseignement secondaire spécial ?

Aussitôt on emplit le conseil supérieur de l'Agriculture, du Commerce et de l'industrie, de sénateurs et de conseillers d'Etat, présidés par l'inévitable M. Rouher: voilà ce que j'appelle répondre.

O éternelle faiblesse ! éternelle sottise des gouvernements ! Figaro aura-t-il donc toujours et encore raison : « Pour occuper la place, il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint. »

LÉON COUSIN.

Dans son numéro d'hier, l'*Union* s'occupe en ces termes du conseil supérieur:

Le gouvernement, nous le croyons fermement, en sera pour ses frais d'imagination et d'habileté. On lui dira très net, et dans des interpellations auxquelles le pays s'associera, que le conseil supérieur ne représente ni le commerce, ni l'agriculture, ni l'industrie, parce que le choix d'un ministre, si éclairé et si impartial qu'on le suppose, ne remplace jamais l'élection des intéressés. Certes, les commerçants, les agriculteurs, les industriels sont des adultes, des majeurs, assez compétents dans leur propre cause pour avoir le droit de désigner eux-mêmes les représentants en qui ils ont confiance.

« On fait grand étalage du suffrage ; on semble vouloir tout retremper à commencer par le pouvoir souverain, dans les eaux vives de l'élection : et quand il s'agit de questions vitales, d'une importance palpable et décisive, quand il s'agit d'intérêts où la clairvoyance et l'expérience sont des nécessités de premier ordre, on s'en remet à l'arbitraire du gouvernement, tout ensemble juge et partie !

« C'est contraire aux notions élémentaires de la justice et du bon sens. »

....

» Il faut que la Chambre proteste contre une aussi étrange manière de lui enlever les moyens d'information et les éléments de décision. Il faut que les chambres de commerce, les sociétés d'agriculture, les centres d'industrie saisissent cette occasion pour revendiquer, comme c'est leur droit, une représentation sincère, une représentation élective au conseil supérieur.

» Quand cette justice aura été obtenue, alors, mais seulement alors, l'enquête pourra être confiée à ce conseil. Jusque-là, elle ne serait qu'un leurre. Et nos industries, nos populations, notre travail souffrent trop pour être livrés à une telle déception. — Henry de Riancey. »

Monsieur le Rédacteur,

Les manifestations qui viennent de se produire à Bordeaux, à Lyon et à Paris, en faveur du maintien du traité de commerce avec l'Angleterre, seraient de nature à causer une trop grande aggravation de nos souffrances, si elles étaient couronnées de succès, pour que nous ne considérions pas comme un devoir de combattre énergiquement les prétentions de nos adversaires.

Je ne chercherai pas à démontrer combien notre industrie a eu à souffrir des conditions qui lui ont été faites par le Traité de 1860 : la lumière est faite depuis longtemps sur ce point, et les nombreux rapports qui ont été fournis par nos Chambres de commerce, sur l'état des importations de tissus mélangés anglais, ont suffisamment établi, pour tout homme de bonne foi, que nos souffrances doivent être uniquement attribuées à l'insuffisance des droits de douane et qu'il suffirait, pour sauver notre industrie, de lui restituer seulement la moitié du chiffre des importations anglaises.

Je veux examiner la question sous un autre point de vue, et faire ressortir le côté égoïste et inintelligent des manifestations libre-échangistes. N'est-ce pas un contre-sens étonnant de voir des hommes qui se disent libéraux, qui ne cessent de demander chaque jour, le gouvernement du pays par le pays, réclamer en même temps le maintien d'un des actes les plus iniques du régime arbitraire, de ce traité qui a été préparé comme un complot, conclu sans l'assentiment des mandataires du pays, et qui, pour nous du moins, comptera dans l'histoire parmi les fautes les plus graves du gouvernement personnel issu du coup d'Etat ?

Si leur libéralisme s'accommode de semblables transactions, nous sommes bien autorisés à traiter de *faux libéraux*, ces hommes qui, poursuivant le renversement du pouvoir personnel, acceptent avec reconnaissance ceux de ses actes arbitraires qui favorisent leurs intérêts matériels, sans s'inquiéter si d'autres n'ont pas à en souffrir.

Que Bordeaux qui n'a à lutter contre aucun pays étranger pour la production de ses vins, que Lyon qui de tous temps a eu une supériorité reconnue pour la fabrication de ses soieries, ne demandent aucuns droits protecteurs pour leurs industries, et poursuivent la liberté des échanges, cela s'explique; mais il ne faut pas que d'autres industries moins favorisées soient sacrifiées à la cupidité de ces villes; il ne faut pas que les industries du Nord, de l'Est et de la Normandie servent de marche pied aux méridionaux pour élever leurs fortunes sur nos ruines.

Quant aux réclamations du commerce de Paris, de quel poids doivent-elles peser sur les résolutions que le gouvernement doit prendre pour sauver nos industries menacées, et quelle compétence pouvons-nous reconnaître à ces négociants, pour venir affirmer que nous n'avons pas besoin d'une protection plus efficace, et même pour demander la suppression de tous nos droits ?

Il faut espérer que le bon sens public fera justice de ces demandes égoïstes et intéressées, et que notre industrie obtiendra enfin la réparation qui lui est dûe et la protection qui lui est nécessaire. C'est pour nous une question de vie ou de mort, et nous devons compter sur le patriotisme et les lumières du Corps législatif pour anéantir un traité qui a causé tant de ruines, et compromis tant de positions si honorablement et si laborieusement acquises.

Mais, s'il devait en être autrement, si les réclamations de Bordeaux devaient aboutir au maintien du régime funeste que nous subissons, je propose d'organiser, dès aujourd'hui, la ligue des industries en souffrance, contre les auteurs du mal. Que tous les industriels qui demandent le changement des tarifs actuels, prennent l'engagement d'honneur de ne plus acheter une seule pièce de vin à Bordeaux, jusqu'à ce que le traité de commerce ait été dénoncé, nous verrons bientôt nos maladroits adversaires, unir leurs réclamations aux nôtres, car les pays industriels offrent à leur commerce un débouché bien plus important qu'ils n'en pourront jamais trouver dans toute l'Angleterre.

Ce n'est qu'à force d'énergie et par une intime union que les industriels réussiront à vaincre les résistances qui s'opposent au succès de leurs justes réclamations, et je m'estimerais heureux si je pouvais, pour ma part, aider, à constituer cette union sans laquelle il n'est point de salut.

Recevez l'assurance de ma parfaite considération,

A. TALON.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, lundi 22 novembre.

Paris est calme, et il est impossible de reconnaître les circonscriptions où l'on vote de celles où l'on ne vote pas. Il n'y a de l'animation qu'aux abords des sections. Cette fois encore on a pu constater que les électeurs ont montré peu d'empressement le premier jour, et que la plupart ont préféré ne déposer leurs votes que le lundi.

Les comités sont en permanence : les journaux ont organisé un service d'estafettes qui leur permet de recueillir les chiffres à mesure qu'ils sont proclamés dans les diverses sections : Nous connaîtrons donc les résultats vers 6 heures et demie, et par conséquent il est parfaitement inutile que je vous répète les appréciations diverses que l'on entend ici. Je dois pourtant vous citer ce fait que dans la 3e circonscription, il a été déposé dans les urnes un certain nombre de bulletins imprimés portant le nom de M. Ledru-Rollin. Evidemment ces bulletins seront annulés, mais comme pendant le dépouillement, les noms sont lus tout haut, il sera facile de faire le relevé exact des voix qu'aura obtenues le candidat inassermenté. J'ai entendu des gens affirmer que M. Ledru-Rollin aurait ainsi à lui seul plus de suffrages que ses deux concurrents réunis MM. Crémieux et Pouyer-Quertier. Je ne le crois pas; mais c'était l'opinion de beaucoup de gens cette après-midi. Si j'insiste sur ce fait, c'est qu'il prouve que les irréconciliables extrêmes auront jusqu'au dernier moment persisté à faire une manifestation. Ils veulent se compter. C'est leur droit, et c'est à l'opinion publique à juger le résultat.

L'Empereur est arrivé hier à Paris, et il est bien possible qu'il ne retourne pas à Compiègne avant l'ouverture de la session. Il sera vraisemblablement retenu ici par la crise ministérielle, qui est toujours permanente.

Ce matin il n'était pas encore décidé si le ministère actuel se présenterait devant la Chambre, afin que le cabinet nouveau qui devrait se former dans quelques jours parut être une émanation directe de la Chambre ou bien s'il serait formé cette semaine, c'est-à-dire avant la session, un ministère quelconque.

M. E. Ollivier avait accepté la semaine dernière d'entrer avec deux ou trois de ses amis dans une combinaison qui conservait dans le cabinet MM. de Forcade, Magne, Chasseloup-Laubat, Lebœuf; mais ses amis ont été plus difficiles que lui, et ont refusé. La combinaison est alors tombée dans l'eau. Mais M. Ollivier aurait ensuite imaginé de constituer un cabinet extra-parlementaire, c'est-à-dire composé d'hommes pris en dehors de la Chambre. L'idée n'est guère pratique.

Je vous ai dit que la plupart des députés arriveraient ici pour le jour des élections parisiennes ; il s'en trouve déjà un certain nombre à Paris; ils ont eu des conversations intimes entre eux et avec divers hommes politiques plus ou moins en vue. Je sais que plusieurs députés cherchent déjà à composer un groupe de personnalités qui pourraient se présenter appuyées par une majorité, c'est-à-dire que quelques députés veulent prendre les devants, former un mini[illegible] prêt que le gouvernement en [illegible] serait bien aise d'accepter.

M. Thiers est de retour à Paris ; il a reçu à son hôtel de la place Saint-Georges de nombreuses visites. Il parle en termes amers et même durs de la faute que, selon lui, a fait le gouvernement ou pour mieux dire l'Empereur, en ne constituant pas un ministère entièrement neuf après la promulgation du sénatus-consulte.

M. E. Ollivier est allé hier aux Tuileries et a eu un entretien particulier avec l'Empereur. D'après des renseignements que je